

**De:** Gerard DYKSTRA [gerard.dykstra@wanadoo.fr]  
**Envoyé:** samedi 31 octobre 2015 12:54  
**À:** Vincent Carlotti  
**Objet:** répose

Vincent carlotti, voici nos réponses

questions par questions.

I Paul félix Benedetti n'est QUE conseiller territorial. pas de cumul donc. Sauf peut être, vu le manque de "vocation" avec un mandat dans les petites communes du rural.

II Pas de cumul dans le temps non plus, pas plus de deux mandats successifs; Là aussi, la question des petites communes peut se discuter. Nous ouvrons le débat.

III oui

IV oui

V oui

VI oui, nous observons avec satisfaction que les condamnations dans le cadre de dossiers SDAT n'ont pas été mentionnées par votre club comme manquement à l'éthique.

VII oui

VIII oui

A prestu . Bona recezione